

PARTIE I  
*Chapitre 1*

**Indicateurs de l'entrepreneuriat  
et registres d'entreprises : importance  
de la comparabilité internationale**

## 1.1. Contexte

L'entrepreneuriat et les entrepreneurs sont reconnus depuis longtemps comme des moteurs importants de la croissance économique, de l'emploi, de l'innovation et de la productivité par les analystes et les théoriciens de l'économie – voire depuis plusieurs siècles si l'on remonte jusqu'à Cantillon, premier économiste à avoir tenté de définir et de décrire le rôle des entrepreneurs.

Ce constat apparaît encore plus manifeste depuis quelques décennies, les décideurs publics de nombreux pays et des organisations internationales ayant explicitement admis l'importance de l'entrepreneuriat et affirmé leur engagement en faveur de l'amélioration de l'environnement entrepreneurial par la suppression des obstacles ou la conduite d'actions mieux ciblées.

L'application et la définition de ces politiques pâtissaient encore récemment d'un déficit, quoique en diminution, de données empiriques sur les facteurs influençant l'entrepreneuriat et sur ses avantages. Les documents publics traitant de l'entrepreneuriat l'amalgamaient généralement avec les petites et moyennes entreprises (PME), voire incluaient les travailleurs indépendants, alors qu'aucune de ces deux catégories ne traduit pleinement la réalité de l'entrepreneuriat.

Cet état de fait reflète des statistiques plus nombreuses sur les PME et les travailleurs indépendants, mais aussi l'ambiguïté qui entoure généralement l'entrepreneuriat. Celle-ci a été encore accentuée par la nécessité pour les pouvoirs publics d'établir des comparaisons internationales de l'entrepreneuriat. En l'absence de définitions précisant la nature de l'entrepreneuriat et d'indicateurs comparables à l'échelle internationale, ils se sont retrouvés quelque peu démunis lorsqu'il a fallu élaborer des mesures, notamment pour tirer des enseignements des meilleures pratiques internationales.

Ces insuffisances et l'importance croissante des politiques sur l'entrepreneuriat ont accru la nécessité de disposer d'une base plus fiable d'indicateurs comparables au niveau international et d'une mesure de l'entrepreneuriat approuvée à l'échelle internationale. L'objectif était de pouvoir fournir des informations non seulement sur le nombre d'entrepreneurs ou l'ampleur de l'entrepreneuriat, mais aussi sur les déterminants et, dans l'idéal, sur l'impact. La création d'une économie plus entrepreneuriale n'est en effet pas une fin en soi, mais le moyen d'atteindre un but plus large.

Compte tenu de l'expérience de l'OCDE en matière de développement de données internationales, de nombreux groupes et pays ont sollicité son aide et ses conseils pour élaborer un cadre de ce type en s'appuyant sur son réseau international de statisticiens, d'analystes et de responsables gouvernementaux. C'est la raison pour laquelle l'OCDE a créé le Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat (PIE)<sup>1</sup>, qui regroupe des travaux de recherche et de définition novateurs visant à améliorer la compréhension et l'évaluation actuelles de l'entrepreneuriat.

## Définir l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est un phénomène qui se manifeste dans l'ensemble de l'économie sous différentes formes produisant des résultats très variés qui n'ont pas nécessairement trait à la création de richesses financières. Ils peuvent par exemple être associés à la création d'emplois, au traitement des inégalités ou, et de plus en plus, à des questions environnementales. Le PIE avait par conséquent pour enjeu de mieux comprendre ces résultats et manifestations de différentes natures tout en s'intéressant en priorité à la mesure de l'entrepreneuriat. Aussi était-il indispensable de parvenir à une définition qui tienne compte de l'essence de l'entrepreneuriat et qui embrasse ces différentes questions tout en demeurant bien ciblée et, surtout, quantifiable.

La définition donnée par le PIE est indiquée ci-après. Elle cible volontairement l'entrepreneuriat à caractère commercial et tient compte de trois composantes : les entrepreneurs, l'activité entrepreneuriale et l'entrepreneuriat.

- **Les entrepreneurs** sont des personnes (propriétaires de leur entreprise) qui cherchent à générer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique en identifiant et en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés.
- **L'activité entrepreneuriale** est l'action humaine consistant à entreprendre en vue de générer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique en identifiant et en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés.
- **L'entrepreneuriat** est le phénomène associé à l'activité entrepreneuriale.

Il importe de préciser quelques points dans le cadre de ces définitions :

- Le premier porte sur la distinction importante qu'il convient d'établir entre entrepreneurs et activité entrepreneuriale. L'activité entrepreneuriale suppose toujours la présence d'entrepreneurs, alors que ces derniers peuvent exister indépendamment de l'activité entrepreneuriale. Il s'agit là d'un point essentiel car la définition reconnaît que des personnes travaillant dans une entreprise peuvent faire montre d'entrepreneuriat sans pour autant en être propriétaire ou actionnaire. Autrement dit, toutes les entreprises, même celles qui ne sont pas dirigées par un entrepreneur, peuvent relever de l'activité entrepreneuriale. Par exemple, les entreprises qui sont détenues par des actionnaires ou des fonds fiduciaires et dont les dirigeants sont salariés peuvent s'avérer néanmoins entrepreneuriales, et la manière dont elles mènent leurs activités, en identifiant et en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés, peut bénéficier à d'autres entreprises détenues et gérées par des entrepreneurs.
- Le deuxième point, qui découle du précédent, précise que les concepts d'entrepreneur et d'entrepreneuriat ne concernent pas exclusivement les petites entreprises ou les travailleurs indépendants, contrairement à ce qu'ont souvent avancé de nombreuses études par commodité. Selon le PIE, la création de valeur via l'identification et l'exploitation de nouveaux produits, procédés et marchés n'est aucunement le pré carré des petites entreprises et des entrepreneurs, aussi importants ceux-ci soient-ils dans le processus entrepreneurial. Il convient en outre de ne pas proposer une définition qui puisse s'avérer contre-productive du point de vue des actions publiques à mener. À l'évidence, les grandes entreprises peuvent être entrepreneuriales et il importe de les prendre en considération lors de la mise au point de mesures en faveur de l'entrepreneuriat.
- Troisièmement, l'entrepreneuriat est très étroitement lié à l'idée selon laquelle les entreprises entrepreneuriales présentent des particularités qui les distinguent des autres entreprises : il est clair qu'elles visent la nouveauté, que ce soit en créant ou en identifiant de nouveaux procédés, de nouveaux produits ou de nouveaux marchés.

Toutes les entreprises ne sont pas entrepreneuriales, et toutes les entreprises de création récente ne le sont pas non plus (ce qui a des conséquences importantes pour le cadre et les indicateurs élaborés par le PIE, ainsi que sur la manière de les interpréter).

- Le quatrième point porte essentiellement sur l'ambition de créer de la valeur. De nombreuses études portant sur l'entrepreneuriat s'intéressent uniquement aux entrepreneurs ou aux entreprises entrepreneuriales qui réussissent. Or l'échec constitue une part très importante du processus entrepreneurial et en comprendre les raisons peut s'avérer riche d'enseignements. Les entrepreneurs qui ont échoué n'en demeurent pas moins des individus entrepreneuriaux et, de fait, des entrepreneurs.
- Enfin, le dernier point concerne la notion de « valeur ». Les gouvernants souhaitent faciliter ou encourager la croissance de l'entrepreneuriat parce qu'il est reconnu comme un facteur au service du « bien ». Il leur incombe de déterminer la manière de parvenir à ce « bien » et de le définir. Ce « bien » ou but visé désigne la création de valeur dans des domaines qui peuvent être très diversifiés, comme nous l'avons dit plus haut. La « valeur » peut donc par conséquent être ou non monétaire. Elle figurera naturellement parmi les objectifs visés par les pouvoirs publics, qui prendront ensuite des mesures pour les atteindre. Certains pays mettront par exemple l'accent sur la contribution de l'entrepreneuriat à la croissance économique, alors que d'autres préféreront privilégier sa contribution à la résolution des problèmes environnementaux ou à l'intégration dans la société.

### **Élaborer des indicateurs**

Du fait de la diversité des résultats et des manifestations de l'entrepreneuriat, il est évident qu'un seul indicateur ne saurait en rendre compte, surtout si l'on pense à ses différentes visées. Certains entrepreneurs auront par exemple un potentiel de croissance limité, reflet de la valeur de leur idée ou de leur propre motivation, expérience ou capacité. D'autres présenteront au contraire un potentiel de croissance colossal, quantifiable *ex ante*. Pour englober ces différences, les indicateurs doivent être utilisés comme des outils indiquant aux décideurs publics la direction à suivre en fonction de l'objectif qu'ils souhaitent atteindre en matière d'entrepreneuriat.

Les indicateurs de l'entrepreneuriat élaborés dans le cadre du PIE, et décrits dans le détail dans cette publication, regroupent un ensemble d'indicateurs qui sont généralement considérés comme le reflet de l'entrepreneuriat et qui correspondent aux définitions indiquées plus haut. La liste ainsi établie répertorie un certain nombre d'indicateurs dont chacun cible, à des degrés divers, différents aspects de l'entrepreneuriat et différents types d'entrepreneurs. De ce point de vue, il est également important de reconnaître que les indicateurs sont à certains égards des simples approximations de l'entrepreneuriat ou des entrepreneurs. Par exemple, les entreprises enregistrant une forte croissance n'incarnent pas toutes l'entrepreneuriat. La prise en compte de ces éléments traduit néanmoins l'approche pragmatique indispensable à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs. En d'autres termes, il convient de disposer d'indicateurs qui puissent être calculés facilement et de façon harmonisée, pragmatique et comparable d'un pays à l'autre.

En raison de la nature pragmatique des indicateurs, le PIE a également tenu compte de la nécessité de limiter les contraintes imposées aux entreprises, ce qui l'a conduit à ne pas proposer une nouvelle enquête qui serait réalisée par les instituts statistiques nationaux. Il s'est au contraire intéressé essentiellement à la définition d'indicateurs pouvant être calculés facilement à partir des données dont disposent déjà ces instituts. Les registres statistiques d'entreprises constituaient une source d'information susceptible de répondre à cet objectif.

## 1.2. Importance des registres statistiques d'entreprises en matière de comparabilité

Les registres statistiques d'entreprises jouent un rôle essentiel dans la collecte des informations et la réalisation des enquêtes sur les entreprises. Ils contiennent en effet la plupart des données fondamentales nécessaires à l'établissement de statistiques sur la démographie des entreprises, et notamment des indicateurs comparables à l'échelle internationale puisque les registres, en principe au moins, offrent une bonne comparabilité<sup>2</sup>.

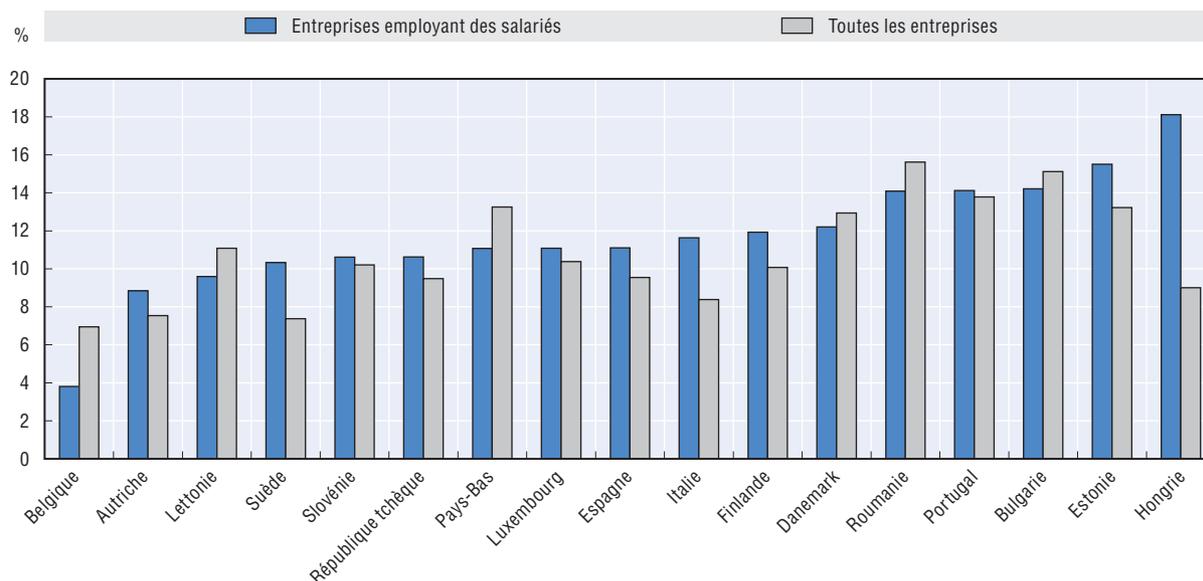
Ces registres, généralement créés à partir d'un ensemble de sources fournies par différentes institutions administratives et statistiques nationales, comprennent les informations suivantes :

- Nom de l'entreprise.
- Identifiant de l'entreprise.
- Adresse.
- Pays de propriété.
- Description des activités de l'entreprise (et changements éventuels d'activité principale).
- Statut juridique (société publique, unipersonnelle, en nom collectif, etc.).
- Données sur l'emploi.
- Indicateurs financiers tels que le chiffre d'affaires.
- Liens avec d'autres entreprises situées dans le même pays ou à l'étranger.

Les registres présentent généralement des disparités de champ. Théoriquement, toutes les entreprises doivent être prises en compte dans un registre, quels que soient leur taille ou leur statut. Dans la pratique, on relève d'un pays à l'autre des différences qui traduisent les circonstances nationales et la disponibilité des données. La plupart des pays excluent par exemple maintes micro-entreprises (celles qui procurent une certaine forme de subsistance ou un revenu supplémentaire à leur propriétaire, généralement unique), les travailleurs indépendants et, souvent, les entreprises sans salarié. Ces différences de seuil peuvent fortement entraver la comparabilité internationale des indicateurs relatifs aux entreprises, qu'il s'agisse de statistiques purement descriptives, sur le nombre d'entreprises par exemple, ou qu'ils reflètent le nombre de naissances.

Pour pallier ces disparités, le PIE a défini comme unité statistique le concept d'« entreprise employant des salariés », qui permet de contourner la prise en compte administrative différente des entreprises dans les registres. L'unité « entreprise employant des salariés » présentait par ailleurs un autre intérêt, celui d'appliquer à certains égards un seuil de pertinence économique. Le graphique 1.1 illustre de manière simple l'importance d'un seuil des entreprises employant des salariés dans la mise au point d'estimations comparables de l'entrepreneuriat d'un pays à l'autre. Il compare le taux de naissance dans les pays d'Europe, calculé à partir de l'unité statistique « entreprise employant des salariés » [de la collection de données Démographie des entreprises employant des salariés (EBD)], au taux obtenu à partir de la simple unité statistique « entreprise » [Règlement N. 295/2008 du Parlement européen et du Conseil européen du 11 mars 2008 concernant les statistiques structurelles des entreprises (recast), annexe IX]. Il convient surtout de noter ici les importantes différences internationales en fonction des taux retenus. Les entreprises prises en compte avec l'unité « entreprise employant des salariés » étant davantage comparables d'un pays à l'autre qu'avec la simple unité « entreprise », la comparaison des statistiques entrepreneuriales s'avère également plus significative.

Graphique 1.1. Natalité des « entreprises employant des salariés » et des « entreprises », économie des entreprises, 2007



Source : Eurostat (2010a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932483600>

Pour autant, il reste pertinent de mener sur l'entrepreneuriat des études prenant en compte les entreprises sans salariés ou les micro-entreprises. Le développement de l'unité statistique « entreprise employant des salariés » ne exclut d'ailleurs pas des analyses effectuées. Lorsque l'on veut étudier l'entrepreneuriat, ce n'est pas le nombre, en soi, de micro-entreprises ou de travailleurs indépendants qui présente un intérêt, mais leur potentiel de création d'emplois, de croissance et d'innovation. L'analyse du laps de temps pendant lequel l'entreprise passe du statut d'idée à celui d'employeur important s'avère à cet égard riche d'enseignements. On peut décider de baser la mesure sur le moment où l'idée a germé, bien que ce ne soit guère pratique, ou sur celui où l'entreprise a été enregistrée pour la première fois, ou sur celui où elle a vendu son premier produit ou, ainsi que l'a décidé le PIE, sur celui où elle a embauché son premier salarié. Chacun de ces moments peut être considéré comme la « naissance » de l'entreprise. Si l'on estime que la naissance est précédée d'une période de gestation, il apparaît alors évident que les très petites micro-entreprises qui intéressent les décideurs publics dans l'entrepreneuriat se transformeront pratiquement toujours en société du type « entreprise employant des salariés », et seront par conséquent couvertes par la définition du PIE.

### Comparabilité et actualité des données

L'utilisation des registres d'entreprises présente néanmoins un inconvénient notable. S'ils offrent des données permettant une bonne comparabilité, ils ne peuvent malheureusement fournir des indicateurs parfaitement actualisés du contexte entrepreneurial. Afin d'obtenir des concepts réellement comparables, un certain nombre d'ajustements doivent en effet être apportés aux registres statistiques d'entreprises pour corriger les distorsions dues à des événements démographiques.

Il s'avère tout aussi important de disposer d'indicateurs actualisés que d'indicateurs comparables. Aussi le PIE a-t-il élaboré d'autres indicateurs à partir de sources administratives, généralement juridiques, qui peuvent montrer une évolution de la tendance en matière de création et de disparition d'entreprise et constituent une sorte de supplément actualisé aux données estimatives comparables fournies par les registres statistiques d'entreprises. Il est toutefois essentiel de noter que la comparabilité de ces indicateurs établis à partir de registres administratifs est loin d'être parfaite, en particulier lorsqu'on les rapproche des séries de référence calculées à partir des registres statistiques d'entreprises et corrigées de certains événements démographiques.

Le manque de comparabilité des statistiques sur l'entrepreneuriat établies à partir des registres administratifs par de nombreuses autres institutions, et pour lesquelles la définition d'une entreprise varie souvent selon le pays, n'est semble-t-il pas totalement compris par leurs utilisateurs. Il est par conséquent intéressant d'expliquer en quoi les différences de couverture et de concept des registres administratifs influent sur la comparabilité et pourquoi les données de référence (produites à partir des registres statistiques d'entreprises) exposées dans la présente publication sont moins actualisées que les informations fournies par les registres administratifs. La présente partie se penche sur ces questions en traitant des deux séries de statistiques les plus importantes, et sans doute les plus fréquemment citées dans les études sur l'entrepreneuriat : celles qui portent sur les naissances et les décès d'entreprises.

Les entreprises peuvent être comptabilisées dans les registres administratifs ou statistiques d'entreprises, ou en être exclues en fonction de divers événements démographiques tels que des fusions ou des rachats. Nombre de ces entrées et sorties n'ont pas d'incidence directe sur l'analyse de l'entrepreneuriat ou de la destruction créatrice. Par exemple, les conséquences économiques d'une fusion varient ainsi selon les cas, ainsi que leur impact sur l'emploi ; les fusions entraînent souvent une diminution globale de l'emploi, alors que les entreprises totalement nouvelles créent des emplois, même si cela se traduit par des suppressions de postes dans d'autres entreprises en raison de l'accentuation de la concurrence liée à la destruction créatrice.

L'entrée et la sortie des entreprises des registres ne sont en outre pas comparables au plan international, et ne le seront sans doute jamais. Dans la pratique, l'entrée des entreprises fait suite à leur enregistrement auprès des sources administratives, mais les conditions juridiques et administratives qui déterminent comment et quand les entreprises doivent procéder à cet enregistrement varient considérablement d'un pays à l'autre, et ces différences perdureront probablement.

La mesure des « naissances » réalisée par le PIE s'efforce de distinguer entre les entrées dans le registre et les créations qui regroupent tous les événements démographiques à l'origine de la création d'une entreprise, même si cette dernière existait auparavant sous une forme différente. De la même façon, le concept de « disparition » cherche à établir une distinction entre les sorties de registre et les événements démographiques conduisant à la disparition du registre d'une entreprise qui y réapparaît ensuite sous une forme pour l'essentiel identique.

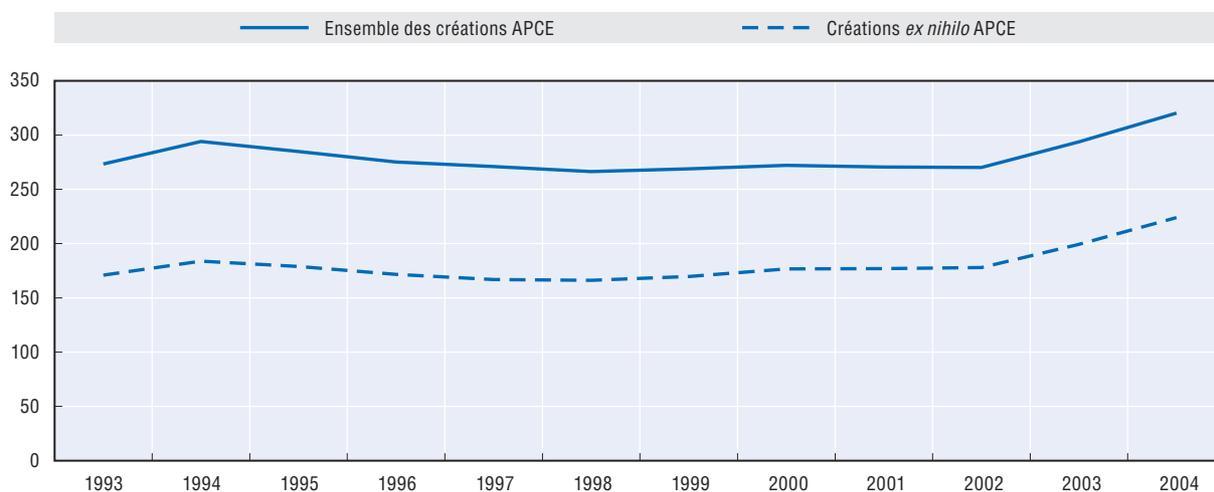
Sont indiqués ci-dessous les événements démographiques qui peuvent figurer dans les registres administratifs ou statistiques d'entreprises et qui doivent être corrigés pour fournir des données comparables au niveau international. En ce qui concerne la comparabilité des statistiques du PIE avec celles établies à partir des registres administratifs,

il importe surtout de retenir que la définition du concept d'entreprise (unité « entreprise employant des salariés ») est comparable dans les données retenues par le PIE, mais pas dans celles des registres administratifs :

- Modification de l'entité juridique, des activités et du site de l'entreprise.
- Fusion.
- Changement de nom.
- Démembrement.
- Scissions.
- Changement de propriétaire (rachat).
- Co-entreprise.
- Restructuration : au sein d'un ou de plusieurs groupes d'entreprises.
- Relocalisation.
- Reclassification.
- Relance des activités.

La valeur ajoutée des statistiques fournies par le PIE dépend en grande partie de la correction des données que l'on effectue en fonction de ces événements lors de l'établissement de statistiques comparables sur les entreprises. La nature des corrections effectuées peut affecter l'actualité des données. Par exemple, pour déterminer si une entreprise a disparu ou si elle est simplement en veille, deux périodes (années) doivent s'être écoulées sans qu'elle ne réapparaisse (sous une forme ou une autre) dans le registre. Il n'est par conséquent généralement possible de calculer les disparitions et le taux de disparition que trois ans après la défaillance effective de l'entreprise. L'importance de ces corrections est illustrée par le graphique 1.2, qui compare les inscriptions au registre et les créations réelles d'entreprises en France.

Graphique 1.2. Créations d'entreprises et inscriptions au registre en France



Source : Agence pour la création d'entreprises (APCE), Observatoire de la création.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932483619>

### 1.3. Mettre au point des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat

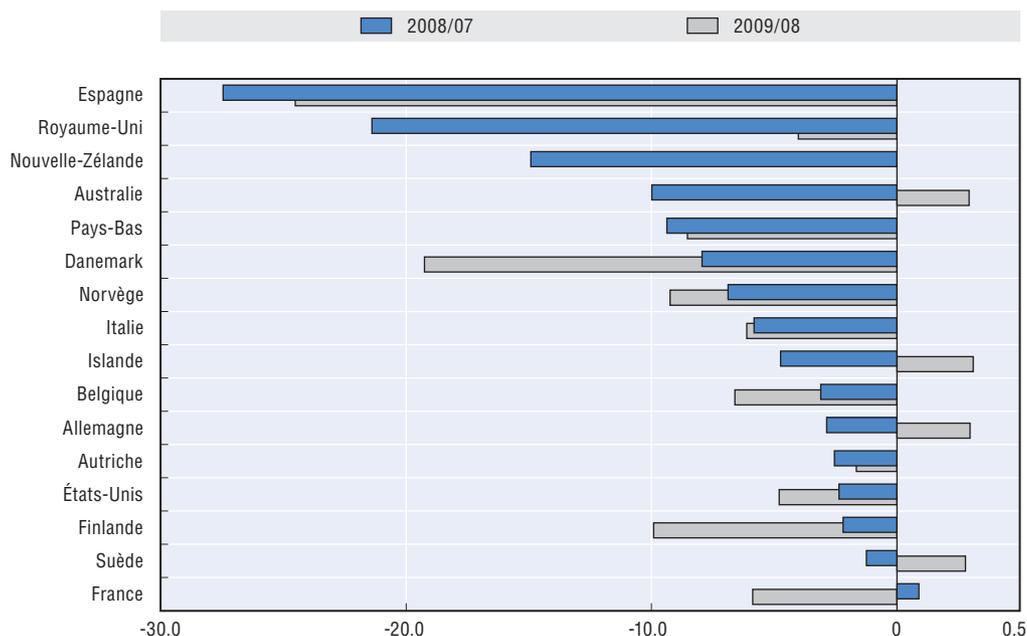
Outre l'importance de la comparabilité internationale des données relatives à l'entrepreneuriat, le PIE reconnaît également la nécessité de disposer d'estimations récentes ; dans cette optique, il a ajouté un nouvel ensemble d'indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat à ses données issues des registres statistiques d'entreprises. Contrairement aux indicateurs démographiques des entreprises de référence qui, bien qu'ils soient comparables d'un pays à l'autre, ne sont disponibles que deux à trois ans après la période de référence à laquelle ils s'appliquent, ces indicateurs relatifs aux créations et aux disparitions d'entreprises sont le plus souvent disponibles quelques mois après la période de référence. Cependant, comme nous l'exposons ci-après, ces données plus récentes s'avèrent moins comparables au niveau international. Les registres sont en effet généralement administratifs et reflètent les conditions juridiques d'enregistrement ou de suppression, qui diffèrent souvent considérablement selon le pays. Ils varient ainsi parfois selon le secteur d'activité couvert, le statut juridique (entreprise constituée ou non en société), la taille, ou encore d'autres critères administratifs tels que la législation du travail ou l'assujettissement à la TVA.

La différence de comparabilité internationale est l'une des raisons pour lesquelles s'opère dans cette publication une distinction entre ce qui est nommé « naissances » et « disparitions » par les statistiques de référence du PIE, et « créations » et « défaillances » par les indicateurs actualisés. Une autre raison importante tient toutefois aux disparités conceptuelles de ces deux mesures.

Une création peut par exemple résulter d'une fusion, d'un rachat ou d'un changement de nom, d'activité ou de propriétaire. Or aucun de ces événements ne peut être qualifié de naissance dans les indicateurs de référence. De même, pour les fermetures d'entreprises, les registres des faillites constituent la principale source d'information, mais toutes les déclarations de mise en faillite ne se soldent pas forcément par la disparition de l'entreprise. L'entreprise peut par exemple être restructurée ou rachetée au cours de cette période, en fonction de la législation nationale applicables aux faillites, et ces événements ne seraient pas considérés comme des disparitions dans les indicateurs de référence.

En raison des différences existant d'un pays à l'autre, on s'attache surtout à comparer au niveau international des tendances (corrigées des valeurs saisonnières à l'aide du modèle X12 ARIMA) et des taux de croissance, plutôt que des niveaux exacts. Il faut souligner le fait que les statistiques corrigées concernant la création et les faillites d'entreprises dans les différents pays présentent de nombreuses tendances similaires. Les sources et les définitions des créations et faillites d'entreprises sont présentées de manière détaillée en annexe II.A.

La possibilité qu'offrent les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat de faciliter l'analyse des conséquences de la crise économique et financière survenue récemment sur les créations et les faillites d'entreprises est mise en évidence par le graphique 1.3, dont les données couvrent la période 2007 à 2009. Le fait de disposer de données actualisées permet de cerner l'évolution des performances des entreprises pendant la crise. Elles montrent notamment que le nombre des entreprises a diminué en 2008 dans tous les pays pour lesquels il existe des données, sauf en France, même si l'ampleur de ce déclin diffère considérablement selon le pays. Il s'est poursuivi en 2009 dans la plupart des pays, bien que quelques-uns aient enregistré une légère augmentation.

Graphique 1.3. **Nombre d'entreprises nouvelles, variation en pourcentage par rapport à l'année précédente**

Source : Base de données des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932483638>

Le PIE prévoit d'élargir la *Base de données des indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat* afin d'englober davantage de pays et d'améliorer dans la mesure du possible la comparabilité internationale. Des travaux sont en cours pour évaluer la corrélation existant entre les indicateurs actualisés et les indicateurs harmonisés de référence de la démographie des entreprises. Enfin, Eurostat étudie la possibilité d'utiliser d'autres sources de données comptabilisant les entrées et les sorties d'entreprises pour établir des estimations officielles de la démographie des entreprises. Il s'agit là d'un domaine de recherche prometteur que le PIE souhaiterait prendre en compte.

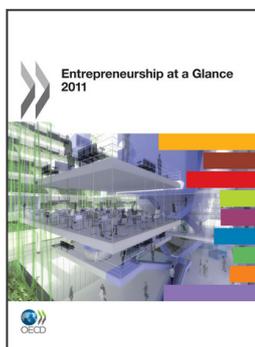
## Notes

1. Pour davantage d'informations sur le PIE, en particulier sur les études de faisabilité et les réunions qui ont permis la constitution du cadre, veuillez consulter [www.oecd.org/statistics/entrepreneurshipindicators](http://www.oecd.org/statistics/entrepreneurshipindicators). La partie introductive du présent chapitre s'inspire de deux documents fondateurs du PEI écrits par Ahmad et Seymour (2008) et par Ahmad et Hoffman (2008).
2. Pour un examen complet de la comparabilité des registres d'entreprises, voir OCDE (2006) et Vale (2005).

## Références

- Ahmad, N. et A. Hoffman (2008), « A framework for addressing and measuring entrepreneurship », document de travail statistique OCDE n° 2008/02, <http://dx.doi.org/10.1787/243160627270>.
- Ahmad, N. et R. Seymour (2008), « Defining Entrepreneurial Activity », document de travail statistique OCDE n° 2008/01, <http://dx.doi.org/10.1787/243164686763>.
- Commission européenne (2003), *Répertoire d'entreprises – Manuel de recommandations*, 2003, [http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/KS-BG-03-001-\\_\\_-N-EN.pdf](http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/KS-BG-03-001-__-N-EN.pdf).
- Eurostat (2010a), *Development of Business Demography Statistics*, DOC.8/EN/EUROSTAT/G2/SBS/NOV10.
- Eurostat (2010b), *Estimation of recent business demography data*, DOC.06/EN/EUROSTAT/G2/BD/JUN10.

- OCDE (2010a), « Measuring Entrepreneurship », Cahier statistique OCDE n° 15, [www.oecd.org/dataoecd/50/56/46413155.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/50/56/46413155.pdf).
- OCDE (2010b), *Statistiques structurelles et démographiques des entreprises*, Paris, [www.oecd.org/document/17/0,3343,en\\_2649\\_34233\\_36938705\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/17/0,3343,en_2649_34233_36938705_1_1_1_1,00.html).
- OCDE (2006), « A Proposed Framework for Business Demography Statistics », N. Ahmad, *document de travail statistique OCDE*.
- OCDE-Eurostat (2007), *Eurostat-OECD Manual on Business Demography Statistics*, Paris, [www.oecd.org/document/34/0,3343,en\\_2649\\_34233\\_39913698\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/34/0,3343,en_2649_34233_39913698_1_1_1_1,00.html).
- OCDE, site Internet sur l'entrepreneuriat, [www.oecd.org/std/entrepreneurship](http://www.oecd.org/std/entrepreneurship).
- Vale, S. (2005), *The Coverage of Micro-Enterprises in Business Registers*, document présenté lors de la réunion des experts en statistiques structurelles des entreprises, « Towards better Structural Business and SME Statistics », 3 et 4 novembre, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/32/46/35506105.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/32/46/35506105.pdf).



Extrait de :  
**Entrepreneurship at a Glance 2011**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264097711-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Indicateurs de l'entrepreneuriat et registres d'entreprises : importance de la comparabilité internationale », dans *Entrepreneurship at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264097735-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).